

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation :

5 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis en mairie de Saint-Avertin sous la présidence de Elisabeth LEMAURE, vice-présidente du CCAS.

Nombre de membres :

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	9
VOTANTS :	14
POUR :	14
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis en mairie de Saint-Avertin sous la présidence de Laurent RAYMOND, président du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présents :

Mesdames DUBLINEAU Maud, BENAGLIA Patricia, HERVET DESLANDES Joëlle, MAINGOURD Patricia, TILLOU Solange
Messieurs PARZANESE Jean, MINIER Patrick, CHABERT Gérard

Etaient excusés :

Madame LEMAURE Elisabeth ayant donné pouvoir à M. RAYMOND
Madame LENAIN Blandine ayant donné pouvoir à Mme DUBLINEAU
Madame LIZE BRUN Brigitte ayant donné pouvoir à M. MINIER
Madame DUPUY Evelyne ayant donné pouvoir à Mme HERVET DESLANDES
Madame DUPONT-FRANKLIN Yvonne ayant donné pouvoir à Mme BENAGLIA
Monsieur MARTINS Antonio

OBJET :

Convention de partenariat avec l'association Agevie pour l'organisation d'ateliers à destination des aidants

2024/51 - Convention de partenariat avec l'association Agevie pour l'organisation d'ateliers à destination des aidants

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Avertin souhaite initier un nouveau rendez-vous à destination des aidants familiaux, en partenariat avec l'association Agevie.

Ces temps d'information et d'échanges se dérouleront à la salle des fêtes de 14h à 16h30, un mardi par mois à partir d'octobre, et seront animés par des professionnels ayant une expertise sur la question des aidants. Ces séances seront ouvertes aux aidants qui accompagnent des personnes en perte d'autonomie de plus de soixante ans, quelle que soit leur pathologie.

Calendrier prévisionnel des rencontres :

Mardi 15 octobre : **Etape1** : « **Je suis aidant, ma relation avec mon proche évolue** », animée par Carole Bruyère psychologue clinicienne

Mardi 12 novembre : **Etape 2** : « **Maladie neuro-évolutives : j'accompagne au quotidien** », animée par le Centre Mémoire Recherche et Ressource (CMRR)

Mardi 10 décembre : **Etape 3** : « **Aides aux aidants : suis-je bien informé-e ?** » animée par un-e conseiller-e autonomie

Mardi 14 janvier : **Etape 4** : « **Dois-je penser à une mesure de protection juridique ?** » animée par une mandataire judiciaire indépendante à la protection des majeurs

Mardi 11 mars : **Etape 5** : « **Je prends soin de moi : ma tête, mon corps, mon temps** », animée par 2 professionnelles formées à la réflexologie, la sophrologie et au reiki

Mardi 8 avril : **Etape 6** : « **Et le numérique je maîtrise ? Quelles ressources sur internet ?** », animée par un conseiller numérique

Mardi 13 mai : **Etape 7** : « **Relation avec mon proche, comment vivre des moments de qualité ?** », animée par Carole Bruyère, psychologue clinicienne

Une convention précise les modalités du partenariat entre le CCAS de Saint-Avertin et Agevie, notamment en termes d'organisation, de mise à disposition d'une salle municipale pour accueillir les proches aidants, et de communication sur ces séances.

Il est proposé au Conseil d'administration du CCAS d'approuver la convention de partenariat avec l'association Agevie et d'autoriser Monsieur le Président à la signer, ainsi que tout acte afférent.

Vu le projet de convention proposé par l'association Agevie,

Considérant l'intérêt pour les Saint-Avertinois d'avoir accès à des séances de soutien pour les aidants,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale approuvent la convention de partenariat avec l'association Agevie et autorisent Monsieur le Président à la signer, ainsi que tout acte afférent.



*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Saint-Avertin, le 25 septembre 2024*

Laurent RAYMOND
Président du Centre communal d'action sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-263700262-20240918-2024-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024
Publication : 27/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>